

RENOUVEAU
du Bassin Minier

S'engager ensemble

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER

2025 – 2027

Signée par l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, et les 8 intercommunalités du Bassin minier

le 2 septembre 2025 à Escaudain

En présence de Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation François REBSAMEN et de Madame la ministre chargée du logement Valérie LETARD



Préambule

Le 7 mars 2017, 12 partenaires ont pris l'engagement de collaborer au renouveau du Bassin minier en se donnant un horizon de 10 ans. Ainsi l'Etat, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et les 8 intercommunalités du Bassin minier ont renforcé leur mobilisation en faveur des 1,2 millions d'habitants de ce territoire.

Depuis, de nombreux projets ont d'ores et déjà été menés à bien et sont détaillés dans un bilan à mi-parcours, coproduit par les partenaires et annexé au présent document. Sur les nombreux chantiers de l'ERBM : rénovation des cités minières, insertion, santé, valorisation du patrimoine naturel, culturel, minier... , les résultats sont visibles.

Cette convention a pour objet de réaffirmer les engagements communs des signataires pour la période 2025 à 2027. Elle décline les objectifs opérationnels à poursuivre d'ici 2027 de manière partenariale.

D'ici 2027, les partenaires de l'ERBM continueront à agir pour améliorer la vie quotidienne des habitants selon différents axes décrits ci-dessous. Les actions suivantes seront soutenues par les signataires en fonction de leurs compétences, des dispositifs existants et au regard des budgets annuellement votés.

Les projets des territoires qui contribuent à la réalisation de ces objectifs feront l'objet de réflexion complémentaire, pour préciser les modalités de financement et de mise en œuvre et ce notamment dans le cadre de la gouvernance existante de l'engagement lors des comités de pilotage associant les 12 signataires, les bailleurs, ingénieries...



Améliorer l'habitat

A mi 2025, la rénovation des cités minières est devenue une réalité d'un bout à l'autre du bassin minier. Depuis 2017, plus de 15500 foyers ont pu réintégrer un logement entièrement rénové et isolé, et les réhabilitations de logement se poursuivent au rythme de plus de 3000 logements par an. La rénovation des espaces publics est achevée dans 5 cités minières (Lens, Liévin, Condé-sur-l'Escaut, Fenain), et se poursuit sur 10 autres cités, tandis que 10 nouveaux chantiers devraient démarrer en 2025. A fin 2024, 200M€ de subventions ont été accordées aux bailleurs sociaux Maisons&Cités et Sia habitat pour la réhabilitation des logements et 90M€ de subventions ont été accordées aux EPCI ou communes pour la requalification des espaces publics. Pour améliorer l'attractivité résidentielle du bassin minier et préserver les habitants des hausses de coût énergétique, les partenaires poursuivront les collaborations sur 2025-2027 sur les objectifs suivants.

Poursuivre la rénovation des cités minières

Poursuivre la massification des réhabilitations de logements miniers en menant à bien les opérations déjà financées, en veillant à :

- continuer à innover et à améliorer la qualité des réhabilitations
- essayer les bonnes pratiques en matière de participation des habitants (telles que les maisons du projet)
- suivre une stratégie de peuplement concertée.
- développer le lien social entre les habitants existants et les nouveaux arrivants au sein des cités rénovées

- Initier de nouvelles opérations de réhabilitation à mesure que des crédits sont rendus disponibles, en suivant la liste d'attente constituée pour éradiquer les logements les plus énergivores, et en cofinancement entre Etat, EPCI, bailleurs et potentiellement en cofinancement des fonds européens.
- Concrétiser la requalification des espaces publics pour les 35 cités prioritaires via la mobilisation du fonds Etat Région, potentiellement des fonds européens, et des aides de l'Agence de l'eau pour les volets relevant de la gestion des eaux pluviales, de la renaturation de l'espace urbain et de l'amélioration des réseaux d'assainissement en appui aux investissements des communes et EPCI.
- Dès lors qu'il resterait au sein des enveloppes prévues pour la requalification des espaces publics des crédits, émanant exclusivement de l'Etat, ceux-ci pourraient être mobilisés sur les "cités en accélération" qui le nécessiteraient.

Décarboner le chauffage et l'énergie des bâtiments

Promouvoir les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération (telles que géothermie, chaleur fatale, gaz de mine...) :

- en conduisant des études de planification sur les territoires non couverts
- en menant des diagnostics de patrimoine
- en accompagnant la réalisation / extension des réseaux structurants dans chaque grande agglomération du Bassin minier
- en intensifiant le déploiement des contrats chaleur renouvelable territoriaux (CCRt) pour financer les plus petits projets
- en concrétisant un démonstrateur de réseau de chaleur en cité minière

Soutenir le développement des énergies renouvelables solaires sur l'ensemble du Bassin minier, notamment dans le cadre de démarches innovantes.



Faciliter les mobilités du quotidien

Depuis 2017, des améliorations ont été apportées en premier lieu à la mobilité routière, avec la mise à 2X2 voies de la RN17 entre Vimy et Arras, la rénovation intégrale de la rocade minière A21 et la création d'un échangeur à Denain pour faciliter la reconversion de la friche Usinor, et l'aménagement d'un giratoire à Lens pour desservir le nouvel hôpital, des mesures de contournement et dispositifs anti-bruit, et une expérimentation de voie de covoiturage entre le bassin minier et la MEL sur l'A1. Plus de 58M€ ont été ainsi investis sur l'A21, 55M€ sur les routes départementales du Pas-de-Calais et 125M€ sur celles du Nord.

L'effort a également été important sur les autres champs de la mobilité : près de 70 M€ ont été investis pour la sauvegarde des lignes ferrées Béthune – Saint Pol sur Ternoise, Valenciennes-Lourches et Valenciennes-Blanc Misseron, près de 50 M€ dans l'amélioration de l'accessibilité des gares et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux comme ceux de Béthune ou Libercourt, 10 M€ dans l'aménagement des Eurovélos 3 et 5, en plus des aménagements dans les réseaux structurants de transports collectifs urbains.

Pour permettre à tous les publics d'accéder à la mobilité et diversifier les modes de déplacement, les partenaires poursuivront sur 2025-2027 les efforts en faveur de la mobilité du quotidien dans toutes ses dimensions :

- sur les grands axes routiers en achevant le contournement nord de Valenciennes et en fluidifiant le trafic sur l'A21/A1.
- par les mobilités actives en accélérant le développement des véloroutes et des usages de vélos à assistance électrique
- en favorisant les mobilités partagées (covoiturage, autopartage...).
- en soutenant les initiatives de mobilité inclusive et d'accompagnement à la mobilité (mesures du pacte des solidarités dont la plateforme Mamobilité62 et le plan d'action pour les mobilités solidaires PAMS).
- en poursuivant l'amélioration de l'accès aux gares et pôles d'échanges notamment par les mobilités actives.
- en mettant en place un observatoire du foncier des quartiers de gare pour préparer les mutations et requalifications à venir.



Accéder à l'emploi dans le bassin minier

Les grands projets d'infrastructure, de rénovation urbaine ou l'implantation de nouveaux sites industriels ont généré depuis 2017 des opportunités d'emploi et de réinsertion importantes dans le bassin minier. La rénovation des cités minières a ainsi permis la conclusion de plus de 2000 contrats d'insertion représentant 1,1 million d'heures de travail sur les chantiers BTP (moyennant un financement renforcé des structures d'insertion par l'activité économique depuis 2018).

1800 recrutements dans le secteur privé ont également été accompagnés par le contrat initiative emploi ERBM (CIE ERBM), et la mise en service et la montée en puissance des gigafactories de Douvrin et Douai, ainsi que les investissements sur les sites d'Ampere et Alstom, susciteront des besoins de recrutement complémentaires pour les prochaines années.

Le dispositif d'exonération fiscale « bassin urbain à dynamiser » (BUD), créé en 2018 et prolongé jusque fin 2026, a soutenu la création de 1000 entreprises de petite taille employant environ 1000 salariés. Pour que les futures créations d'emploi bénéficient aux jeunes du territoire et permettent d'entraîner les publics éloignés de l'emploi, les partenaires poursuivront sur 2025-2027 les coopérations suivantes avec le monde économique et celui de l'enseignement, avec l'appui des dispositifs Territoires d'Industrie 2.0, Pactes des solidarités et en lien étroit avec les comités locaux pour l'emploi (CLPE).

Accompagner les jeunes pour réussir leur entrée dans la vie professionnelle

- Permettre à chaque élève de construire son projet d'orientation dès le collège en multipliant les rencontres avec le monde professionnel (visites, stages, mentorat), tout en levant les stéréotypes de genre et les freins à la mobilité.
- Permettre aux jeunes de préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur, et proposer aux étudiants un appui pour réussir leur projet d'études (vers le master) et leur entrée dans le monde professionnel.
- Développer un réseau de collaborations entre les entreprises du territoire et les établissements de formation pour continuer à adapter les formations aux besoins économiques du territoire et pour favoriser l'insertion des jeunes, en particulier dans les métiers en tension et en encourageant la mixité dans tous les métiers.

Continuer à lutter contre toutes les formes de décrochage

(en cohérence avec les pactes des solidarités)

- Continuer à tirer parti des opportunités d'insertion offertes par les grands chantiers ou les projets d'investissement du secteur privé
- Mener des actions plus spécifiques en faveur de l'emploi des femmes
- Continuer à accompagner les personnes vulnérables et les jeunes pour éviter les situations de décrochage de toute nature (décrochage scolaire, expulsions locatives, ...)
- Développer encore les démarches d'« aller vers » les personnes en situation de décrochage pour proposer des solutions adaptées à leur situation (retour vers l'école, réinsertion sociale y compris par l'engagement associatif ou les métiers de l'animation, retour progressif dans l'emploi, ...)



Promouvoir la santé des habitants

Les indicateurs de santé dégradés dans le bassin minier ont justifié depuis 2017 une attention particulière au maintien de l'offre de soin, ainsi qu'au renforcement de la prévention pour lutter contre la surmortalité évitable.

La reconstruction de l'hôpital de Lens a pu démarrer en 2023 et devrait s'achever d'ici 2027, tandis que d'autres établissements de soin, EHPAD et centres de santé ont été modernisés (ex : les centres hospitaliers de Valenciennes, de Denain, de Béthune, l'hôpital de jour de Bruay-la-Buissière, plus de 8 EHPAD et 10 centres de santé Filieris). Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont également ouvert des centres départementaux de santé à Sallaumines et Cuincy.

En matière de prévention, tous les acteurs collaborent depuis 2023 pour renforcer la santé des femmes avec 9 projets expérimentaux déployés sur 2024-2025, et pour lutter contre la précarité alimentaire par le biais de 7 programmes alimentaires territoriaux. Pour favoriser l'activité physique, un rattrapage en termes d'équipements sportifs est bien entamé avec notamment une douzaine de piscines nouvelles ou rénovées à Hornaing, Lens, Harnes, Béthune, Denain, Valenciennes... Ces efforts seront poursuivis sur la période 2025-2027 avec les objectifs suivants.

Préserver et améliorer l'offre de soin

- en favorisant l'orientation des jeunes du territoire vers les carrières médicales et leur installation à terme dans le Bassin minier (par le biais des cordées, de bourses, de terrains de stage, de rencontres avec les territoires, d'aide au logement).
- en renforçant la maîtrise de stage en lien avec les universités pour favoriser la réalisation de stages d'internes sur le territoire
- en poursuivant maillage du territoire en structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP et centre de santé polyvalents) en complémentarité des acteurs et de l'offre déjà présents sur le territoire.
- en déployant des post doctorants, assistants temps partagés et chefs de clinique en région pour renforcer les services des centres hospitaliers.
- en modernisant les établissements de soin comme la reconstruction du centre hospitalier de Lens, modernisation de différents centres hospitaliers et EHPAD.
- en facilitant l'accès aux droits et aux soins pour les plus vulnérables (ouverture des droits à la C2S, recherche médecin traitant, octroi aide financière par l'assurance maladie, avec une attention portée sur l'inclusion numérique)

Accompagner de façon renforcée les jeunes et les femmes

➤ pour les femmes :

- évaluer les projets initiés en 2023 en matière de santé sexuelle et de dépistage des cancers féminins, et essayer les projets les plus efficaces sur de nouveaux territoires. En particulier, de nouvelles éditions du village santé des femmes seront soutenus par le CD59 et la CAVM.
- renforcer l'information, le dépistage et la prise en charge précoce des maladies cardiovasculaires, obésité diabète.
- renforcer l'accompagnement de la femme enceinte et accouchée dans le cadre du parcours des 1000 premiers jours
- amplifier la lutte contre les violences intrafamiliales

➤ pour les jeunes :

- développer les compétences psychosociales permettant de favoriser les comportements favorables à la santé.
- engager la réflexion concernant la création d'une maison des ados dans le Béthunois.
- renforcer la vaccination contre le papillomavirus (HPV)

Promouvoir la santé environnementale, santé mentale, l'alimentation saine et l'activité physique

- Agir pour la santé mentale en maillant le territoire en conseils locaux de santé mentale, en déployant dans les universités du Bassin minier un conseil de santé mentale étudiants, et en expérimentant des dispositifs innovants.
- Favoriser une alimentation saine accessible à tous par des programmes de sensibilisation à l'intention des jeunes et des familles, par une coordination renforcée de l'aide alimentaire à l'échelle des programmes alimentaires territoriaux (PAT), et en encourageant la revitalisation des jardins miniers.
- Promouvoir l'activité physique pour tous les publics en préservant l'offre d'équipements sportifs, le développement de l'accessibilité des sites de pratiques de sports de nature (sites aquatiques, plaines et espaces ruraux, terrils), et en généralisant les diagnostics de condition physique en classe de 6ème et en favorisant l'accès pour tous aux maisons sport-santé.
- promouvoir un environnement favorable à la santé et intégrer des actions de prévention sur le territoire dans les politiques publiques portées par les collectivités



Valoriser le patrimoine naturel, culturel et minier

Pour favoriser l'accès de tous les publics à la culture, les partenaires se sont mobilisés depuis 2017 pour soutenir les grands établissements culturels du bassin minier (permettant notamment la rénovation du musée des Beaux-Arts de Valenciennes ou la galerie du temps au Louvre Lens), pour mailler le territoire en réseaux de lecture publique autour des médiathèques (dont 12 constructions et 7 rénovations depuis 2018), ou pour développer l'éducation artistique via les contrats locaux (CLEA).

L'histoire industrielle du bassin minier a également été valorisée par la rénovation et l'animation des 5 grands sites patrimoniaux, par différents projets de reconversion des biens inscrits au patrimoine mondial UNESCO, et par la création d'un réseau d'anciennes friches renaturées et terrils pour former une trame verte et bleue (ex : poursuite de l'Eurovélo5 et Eurovélo3, aménagement des 11 sites et 420km de pistes cyclables pour la chaîne des parcs dans le Pas-de-Calais, création de la dynamique de territoire « plaines et vallées du bassin minier » dans le Nord avec 9 unités paysagères définies et la réalisation d'un réseau points-nœuds cyclable de + 1000 km.) Ces démarches seront poursuivies sur la période 2025-2027 selon les axes suivants.

Favoriser l'appropriation et le rayonnement des atouts naturels, culturels et patrimoniaux des territoires miniers

L'attractivité du territoire pour ses habitants et pour les visiteurs sera confortée en s'appuyant sur :

- les grands sites patrimoniaux inscrits au patrimoine mondial
- les projets de mise en valeur et de reconversion de différents éléments du bien Bassin Minier patrimoine mondial en veillant à leur utilité sociale (pension de famille, hôtel d'entreprises, maison médicale etc.).
- les nombreux établissements culturels du Bassin Minier, et les projets d'établissements cités au titre de la convention ERBM du 7 mars 2017, notamment le Musée Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe (mise en valeur des collections patrimoniales de l'Imprimerie Nationale), dont le projet est en cours de développement.
- la continuité à venir des réseaux cyclables depuis la Belgique jusque l'Artois, à travers le déploiement d'un réseau point nœud.
- une trame verte traversant l'ensemble du Bassin minier, de la chaîne des parcs du Pas de Calais, jusqu'aux plaines et vallées du Bassin minier dans le Nord.
- l'usage de ces espaces naturels de proximité par les habitants du Bassin minier (par ex : en emmenant 10 000 jeunes pratiquer les sports de plein air sur les terrils d'ici 2027 dans le cadre du sport scolaire, et en préparant des groupes de publics éloignés du sport à des défis sportifs tels que le Trail des pyramides noires.

En présence de **François REBSAMEN**, ministre de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation



et de **Valérie LÉTARD**, ministre chargée du logement



Le préfet de la région Hauts-de-France



Bertrand GAUME

Le préfet du Pas-de-Calais



Laurent TOUVET

Le président de la Région Hauts-de-France



Xavier BERTRAND

Le président du Département du Nord



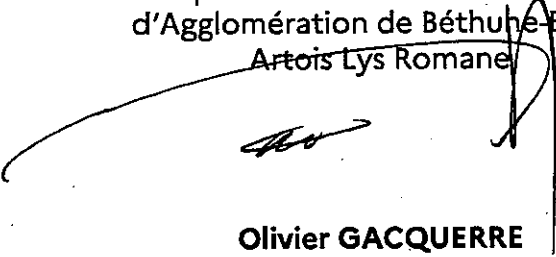
Christian POIRET

Le président du Département du Pas-
de-Calais



Jean-Claude LEROY

Le président de la Communauté
d'Agglomération de Béthune-Bruay
Artois Lys Romane



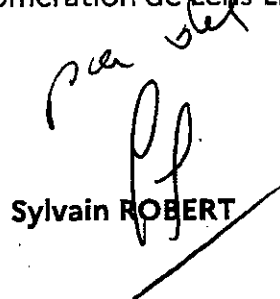
Olivier GACQUERRE

Le président de la Communauté de
Communes d'Osartis-Marquion



Pierre GEORGET

Le président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

par son

Sylvain ROBERT

Le président de la Communauté
d'Agglomération d'Henin-Carvin



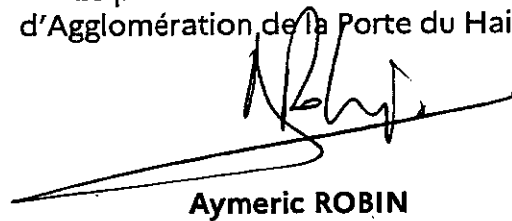
Christophe PILCH

Le président de Douaisis Agglo



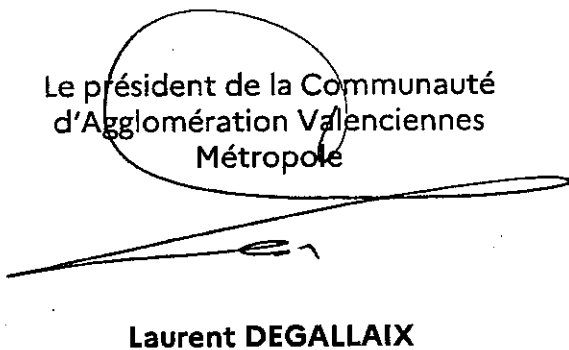
Christian POIRET

Le président de la Communauté
d'Agglomération de la Porte du Hainaut



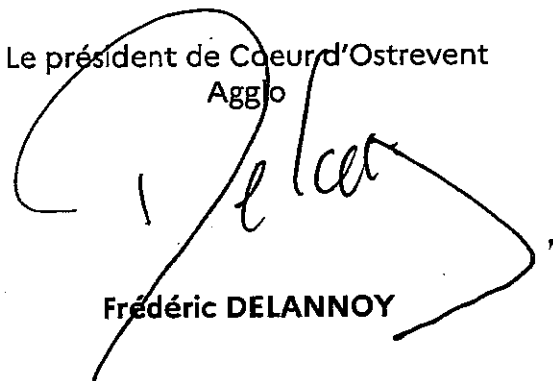
Aymeric ROBIN

Le président de la Communauté
d'Agglomération Valenciennes
Métropole



Laurent DEGALLAIX

Le président de Cœur d'Ostrevent
Agglo



Frédéric DELANNOY